

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS par ent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois... 6 fr. Six mois... 11 fr. Un an... 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAU

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclamations... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Tableau des horaires de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. Service d'Été. Columns include destination (e.g., Cahors, Paris, Bordeaux), departure/arrival times, and train types (Omnibus mixte, Poste mixte).

Cahors, le 11 Novembre 1875

Dans la séance de mardi, après les incidents que nous avons fait connaître le soir-même, à Cahors, une grave question a été soulevée par M. Francisque Rive et M. Fresneau : l'Assemblée s'est occupée de l'éligibilité des militaires et des marins. Un remarquable discours a été prononcé par M. Francisque Rive sur la nécessité de tenir l'armée et la marine à l'écart des discussions politiques.

M. le ministre de la guerre remercie les orateurs qui viennent de parler et remercie l'Assemblée de tout ce qui a été dit de flateur pour l'armée.

Je suis profondément ému, dit le ministre, des éloges donnés à son patriotisme, à son esprit de discipline, de sacrifice et d'abnégation. Mais c'est parce que je connais cet esprit que je vous demande de ne pas introduire la politique dans l'armée. Aujourd'hui, dans les régiments, dans l'armée tout entière, il n'y a plus de discussion politique ; on n'y connaît qu'une chose : l'obéissance à la Constitution que l'Assemblée souveraine a donnée à la France.

Qu'on ne craigne pas de manquer de lumières dans les discussions militaires. Les officiers du cadre de réserve et les retraités ne sont pas exclus ; d'ailleurs les chefs de service du ministère et les officiers étrangers à l'Assemblée pourront être consultés ; vos commissions les ont consultés souvent ; ils ne m'ont jamais demandé le mot d'ordre, ni l'autorisation de répondre. Ils ont eu, ils auront toujours toute liberté : et vous pouvez compter sur leur loyale sincérité.

Je partage l'opinion de M. Rive sur l'inconvénient des discussions parlementaires entre officiers de grade différent.

Quant aux officiers candidats, s'ils sont élus, c'est bien. Mais, s'ils échouent, quelle sera leur position dans le régiment ? Et qui vous dit que leurs camarades ne leur demanderont pas compte de leur profession de foi ? Qui vous dit que la discussion politique ne reviendra pas dans l'armée ? De plus, les colonels — chacun a ses faiblesses — pourront les regarder de travers. Ils se posent en victimes politiques. Les députés, les sénateurs s'en mêleront, et rien ne pourra être plus désagréable. C'est pourquoi, quelque regret que j'en aie, je

m'associe aux amendements de M. Rive et Fresneau. Toutefois, j'ai une rédaction autre à vous proposer ; la voici :

« Aucun militaire ou marin faisant partie de l'armée active de terre ou de mer ne pourra, quel que soit son grade ou sa fonction, faire partie de la Chambre des Députés. Cette disposition s'applique aux militaires et marins en disponibilité ou en non activité. Mais elle ne s'appliquera pas aux officiers placés dans le cadre de l'état-major général, ni à ceux qui auront été maintenus dans la première section comme ayant commandé en chef devant l'ennemi. » Elle ne s'applique pas non plus aux officiers de l'armée territoriale. M. Caron demande que l'inéligibilité ne soit pas applicable non plus aux officiers de la réserve de l'armée active. Les deux premiers paragraphes de l'amendement proposé par M. le ministre de la guerre sont mis aux voix, et à la majorité de 452 voix contre 212, sur 664 votants sont adoptés.

Informations

On lit dans le Moniteur universel : Plusieurs députés appartenant aux divers groupes de l'Assemblée ont entraîné M. le ministre de l'intérieur de la situation qui allait leur être faite par le vote de la loi électorale, et de l'impossibilité absolue dans laquelle ils se trouveraient de continuer à siéger à Versailles après la décision de l'Assemblée. On comprend, en effet, qu'une fois cette loi votée, et qu'elle que soit d'ailleurs la forme de scrutin adoptée, la majeure partie des députés seront obligés de se rendre dans leurs départements pour s'occuper de leur réélection. La justesse de ces observations a frappé M. le vice-président du conseil, et il paraît définitivement admis qu' aussitôt après le vote de la loi électorale, le cabinet actuel, s'il se maintient au pouvoir, proposera à l'Assemblée d'adopter quelques lois d'affaires qui sont urgentes, puis de nommer les soixante-quinze sénateurs et de fixer le jour de sa séparation. Dans le cas où le scrutin de liste serait adopté, le cabinet actuel donnerait sa démission, mais il serait évidemment remplacé par un ministère de dissolution, et, par conséquent, le résultat serait le même. On peut dès à présent conjecturer que l'Assemblée actuelle sera dissoute vers les derniers jours de cette année, ou, au plus tard, vers les premiers jours de l'année prochaine.

Dimanche ont été dites, à Versailles et à Paris, ainsi que dans toutes les églises de France, les prières publiques votées par l'Assemblée nationale pour appeler sur ses travaux les bénédictions du ciel.

A Versailles, dit le Journal officiel, le maréchal président de la République, en grand uniforme, entouré de ses ministres, accompagné de sa maison militaire et suivi d'une escorte de cuirassiers, s'est rendu à la chapelle du château, où il a été reçu par Mgr Mabille, évêque de Versailles, qui lui a présenté l'eau bénite.

Le président de l'Assemblée nationale et un grand nombre de députés assistaient à la cérémonie présidée par Mgr l'évêque de Versailles.

Dans la cour du château, la haie était formée par la gendarmerie d'élite.

— A Notre-Dame, M. le général de division de Ladmirault, gouverneur de Paris, entouré de son état-major, toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires, assistaient à cette cérémonie, en habit officiel.

La garde républicaine, en grande tenue, et des détachements des diverses armes formaient la haie et rendaient les honneurs. Toutes ces troupes étaient placées sous le commandement du général comte de Geslin.

La musique de la garde républicaine alternait avec l'orgue et les chants religieux. La cérémonie était présidée par Mgr l'archevêque de Paris, qui a donné la bénédiction pontificale.

— A Lyon les prières publiques pour l'Assemblée ont été dites à l'église primatiale. MM. le général Boarbaki et le préfet du Rhône ont assisté en tenue au service divin. Une foule d'officiers de tous les grades et tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif remplissaient la grande nef de la cathédrale.

— A Bordeaux, le cardinal Donnet a officié. Dans le chœur, on remarquait, en costume officiel, M. le préfet, M. le maire, la municipalité, plusieurs généraux, des officiers supérieurs, des magistrats, et les chefs des diverses administrations.

Derrière le maître-hôtel se tenait la musique du 57^e, des soldats des régiments en garnison à Bordeaux, des hussards, des artilleurs, des gendarmes, des douaniers, des sapeurs-pompier.

— A Lille, les prières ont été faites à l'église Saint-Maurice, en présence des autorités civiles et militaires. La musique du 43^e et une compagnie du même régiment assistaient à cette cérémonie.

— A Rouen, on remarquait dans le chœur MM. le général Lebrun, le premier président ; le préfet ; le maire, M. Nétien, et beaucoup d'autres fonctionnaires, des magistrats et des officiers d'infanterie et de cavalerie.

Des détachements de tous les corps de la garnison formaient la haie dans l'église.

Les journaux allemands s'occupent tous de la situation générale du commerce, qui empire chaque jour et qui cause dans les cercles gouvernementaux les plus vives inquiétudes.

On lit à ce sujet dans la Gazette du Peuple, de Berlin :

La cherté n'a pas atteint tous les objets de production. Ce qui a renchéri, c'est précisément ce dont on ne peut se passer, c'est-à-dire les aliments solides et liquides, le logement, les vêtements, etc. Tout ce qui va au-delà n'a pas renchéri. Loin de là, les objets qui ne sont pas de première nécessité sont à vil prix et ne trouvent pas d'acheteurs. De là le chômage des ateliers et la détresse de la classe travaillante, obligée de restreindre ses dépenses au strict minimum. En résumé, le mal dont nous souffrons n'est pas défini assez exactement par le mot cherté. Il faut dire : renchérissement de tous les objets de première nécessité et dépréciation des objets de luxe.

L'état de M. de Bismark a empiré. Aux

douleurs névralgiques est venu se joindre un accès de rhumatisme dans le pied droit, de sorte que le prince est condamné à une complète immobilité.

On vient d'écraser à la maison d'arrêt d'Arras deux Prussiens, le père et le fils, originaire d'Aix-la-Chapelle : Martin et Frédéric Huckelmann ; le premier, âgé de soixante ans, se disant professeur d'allemand ; le deuxième âgé de trente-trois ans, se prétendant commiss-voyageur. Ils sont pourvus de papiers en règle, mais ils ont été surpris en flagrant délit de mendicité. Ils pénétraient partout, spécialement dans les couvents, chez les ecclésiastiques, demandant tantôt une adresse, tantôt de l'argent. Il y a une huitaine de jours qu'ils sont arrivés à Arras et descendus dans une gargote, où nécessairement ils ont dû solder les dépenses qu'ils ont faites. Ils sont proprement vêtus ; leur extérieur et leurs réponses annoncent une intelligence assez développée pour que le rôle d'espion ne leur soit pas étranger. Ces deux Prussiens ont été conduits devant le juge d'instruction pour y subir un premier interrogatoire.

ESPAGNE

On attendait à Madrid, avec une curiosité inquiète, une grande réunion publique du parti constitutionnel, annoncée pour dimanche. Cette réunion a eu lieu au Cirque du prince Alphonse ; près de 5,000 personnes y assistaient. Le chef du parti constitutionnel, M. Sagasta, qui présidait, a annoncé que le maréchal Serrano avait été empêché au dernier moment de prendre la présidence. L'empêchement en question était probablement l'ordre récent qui interdit aux militaires d'assister aux réunions politiques. Trente-neuf généraux, a ajouté M. Sagasta, avaient dû, en présence de ce règlement, s'abstenir de paraître à la réunion.

Le discours de M. Sagasta peut passer pour le programme du parti constitutionnel. L'ancien premier ministre du président Serrano s'est rallié formellement à la monarchie d'Alphonse XII. « Nous formons, a-t-il dit, un parti légal, le parti le plus monarchique et le plus constitutionnel parmi ceux qui soutiennent le trône d'Alphonse XII. Nous voulons être, sous cette monarchie, le parti le plus libéral. »

Mais, en même temps qu'il reconnaissait la monarchie d'Henri XII, M. Sagasta insistait sur le maintien de l'œuvre constitutionnelle des hommes qui ont renversé le trône d'Isabelle.

ORIENT

L'attitude nouvelle prise par la Russie à l'égard de la Porte ottomane inspire à certains journaux autrichiens et prussiens des réflexions assez inquiétantes. La Nouvelle Presse libre de Vienne craint que l'alliance des trois empereurs, qui avait jusqu'à ce jour une signi-

fication essentiellement pacifique, ne prenne un autre caractère. Elle fait remarquer que le cabinet de Saint-Petersbourg a déjà profité de la guerre franco-allemande pour faire briser les entraves que le traité de Paris lui avait imposées relativement à la mer Noire. Elle se demande si l'insurrection de l'Herzégovine ne va pas devenir une occasion de détruire ce qui peut encore subsister de ce traité. Sous prétexte d'assurer, par la surveillance des cabinets européens, l'exécution des réformes accordées ou promises aux sujets chrétiens du sultan, on placerait en réalité, la Turquie sous le vasselage de l'empire des czars. C'est du moins ce que craint la *Nouvelle Presse libre*. La *Gazette de Voss*, à Berlin, tient un langage analogue.

Les préoccupations exprimées par ces deux journaux ne sont pas dépourvues de fondement. Il y a évidemment, dans l'attitude de la Russie, un point noir à l'horizon. Toutefois la *Nouvelle Presse libre* va beaucoup trop loin lorsqu'elle signale des armements exceptionnels qui seraient faits en ce moment par la Russie. Cette nouvelle est démentie de plusieurs côtés, et on la croit véritablement controuvée. La Russie n'a terminé ni sa transformation militaire, ni la construction de ses chemins de fer, ni la pacification de l'Asie centrale. Nous ne voyons donc pas quel avantage elle trouverait à provoquer en ce moment une nouvelle guerre d'Orient.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Une des préoccupations de certains conservateurs, paraît être de limiter le nombre des membres de nos futures Assemblées nationales. C'est là, croyons-nous, un préjugé contre lequel les hommes politiques ne sauraient trop se prémunir. L'expérience n'a nullement démontré les prétendus inconvénients qui, suivant les partisans des Chambres restreintes, seraient inhérents aux Assemblées nombreuses.

Il n'est pas vrai, comme on l'a avancé, que les Assemblées composées d'un grand nombre de députés soient plus sujettes aux entraînements et plus faciles à passionner que les Assemblées qui ne comptent que peu de membres; il n'est pas exact de dire que les discussions soient plus confuses dans ces sortes d'Assemblées que dans les autres: qu'il soit plus difficile d'y régler les débats et de les conduire sans embarras à leur fin. Qu'on relise les comptes rendus des séances de la Chambre des députés sous le gouvernement de Juillet, et l'on verra si, en dépit du nombre relativement peu considérable de députés qui siégeaient dans cette Assemblée, les délibérations n'y ont pas été tout aussi confuses, ont aussi passionnées, tout aussi violentes que dans les Assemblées de 1848 ou dans celle de 1871.

Si les Chambres nombreuses ne présentent pas les inconvénients qu'on leur attribue, elles offrent en revanche des avantages qui sont au moins dignes de réflexion.

Le premier, le principal, celui qui domine, suivant nous, toute autre considération, c'est que le grand nombre de députés se prête mieux qu'un chiffre restreint à une représentation aussi exacte que possible de tous les intérêts, de toutes les opinions.

Une nation, quand on la considère au point de vue électoral, est un ensemble de groupes inégaux en nombre et en importance, mais dont il est essentiel que chacun soit représenté dans les Assemblées nationales, si l'on veut que ces Assemblées soient la représentation fidèle et sincère de la nation toute entière.

Que l'on soit partisan de la représentation des intérêts ou de la loi du nombre, la conclusion reste toujours la même. Les intérêts, dans un grand pays, ne peuvent être sérieusement représentés qu'à la condition que, sinon chaque groupe, au moins chaque série de groupes similaires ait une représentation spéciale. Or ces groupes, ces séries sont nombreuses dans une nation aussi riche et occupant un territoire aussi étendu que la France.

Ne veut-on voir, au contraire, que la représentation des opinions et des volontés dans les Assemblées délibérantes, les députés n'en doivent pas moins, suivant nous, être nombreux. Dans un pays comme la France, qui a été bouleversé jusque dans ses dernières profondeurs par quatre-vingt ans de révolution, il n'y a pas une opinion, pas un parti qui, mis en parallèle avec les autres, puisse se donner à juste titre comme étant la majorité. Tous les partis sont

des minorités dont les déplacements font quelquefois illusion à l'observateur superficiel.

Si donc nous sommes condamnés à vivre sous la loi du nombre, il est essentiel du moins que cette loi soit appliquée avec toute l'équité qu'il est possible d'apporter dans l'application d'un principe faux. La loi électorale doit être combinée de telle sorte que toutes les minorités dont la réunion constitue le pays y trouvent le moyen de se faire représenter proportionnellement à leur importance relative. Or, le grand nombre de représentants est une condition indispensable pour arriver à cette représentation équitable.

Ce sont là, croyons-nous, des considérations que les conservateurs feront sagement de méditer, avant de sanctionner par leurs votes la réduction du nombre des députés qui semble trop facilement acceptée par certains esprits, comme une garantie d'ordre. Les circonstances sont trop graves pour que l'on prenne parti dans cette question sur de simples présomptions.

Temps.

Les volontaires d'un an rejoignent en ce moment leurs corps. Toute réserve faite sur l'institution et sur la manière dont elle est appliquée en France, nous croyons qu'elle constitue un bon début dans la transformation de notre esprit national. Une partie de la société française s'est tenue pendant longtemps à l'écart de l'armée: certaines classes parce que l'armée, à partir de la Restauration, leur paraissait servir des gouvernements usurpateurs; d'autres parce que, sous le règne de Louis-Philippe, la poursuite des carrières lucratives était surtout à l'ordre du jour. Le règne de Napoléon III n'avait pas affaibli ses impressions, et y avait ajouté une sorte de déconsidération originelle à l'encontre de cette armée qui avait fait le coup d'Etat et de la part de ceux mêmes qui ne l'avaient pas trouvée mauvais. Il en est résulté que l'opinion publique a fini peu à peu par ne s'intéresser qu'à la sécurité que donnent les armées, sans s'inquiéter des rouages et de la solidité de cette satrapie militaire. La guerre nous a réveillés comme un coup de foudre; mais il faut bien se figurer qu'à défaut de la guerre, il serait survenu des catastrophes intérieures qui nous auraient révélé par d'autres désastres le vide d'un organisme en désaccord avec les besoins et les périls de notre époque. L'institution du volontariat d'un an, quel que soit son avenir au point de vue militaire, nous semble encore plus importante au point de vue social.

Nous voyons déjà les pères de famille les plus réfractaires à l'idée que leurs enfants pussent se trouver confondus dans les rangs d'un régiment, accepter ce sacrifice avec plus de résignation et même une réelle bonne volonté. Avec le temps, ils en accepteront d'autres, qui seront d'ailleurs d'autant moins pénibles que la jeunesse française tout entière s'habitue petit à petit à les partager. Le régime de discipline et d'instruction militaire appliqué aux volontaires par les chefs de corps, fera beaucoup pour ce résultat. Il arrive qu'on se plaint dans les familles des exigences du service et de la vie de caserne. Si excusables que soient parfois ces plaintes; nous sommes de ceux qui regretteraient qu'elles fussent écoutées, et qui regrettent, par conséquent, que, dans quelques régiments, on donne trop à la partie théorique et morale de l'éducation des volontaires. Sans doute le profit de leur passage sous les drapeaux doit être aussi moral que matériel; mais il n'y a pas à cet égard d'enseignement professé et récité qui vaille la pratique. S'il n'en était pas ainsi, au lieu d'envoyer les volontaires d'un an dans des régiments, il serait plus simple de les placer pendant le même temps dans une école comme Saint-Cyr, dont ils suivaient certains exercices: puisqu'on ne le fait pas, c'est qu'on sent la nécessité de les mettre sérieusement en contact avec les réalités de la vie militaire.

Il faut espérer aussi que ce contact, dont plusieurs d'entre eux commencent par souffrir, deviendra plus tard moins pénible, grâce à l'influence de leur présence. Il nous est revenu que les réservistes avaient eu quelquefois à se plaindre cet automne des façons un peu brusques avec lesquelles ils étaient commandés. Les transformations que subit actuellement l'armée, agiront en cela comme pour le reste, dans la mesure nécessaire, bien entendu; car on ne peut pas demander à la discipline réglementaire les précautions oratoires de mise dans la première administration venue. On s'efforce et avec raison, quoique par des moyens que nous n'approuvons pas tous, de relever le niveau du corps d'officiers; celui de la troupe bénéficiera de l'adjonction des engagés conditionnels.

Nous aurions voulu davantage, à savoir que l'on trouvât parmi eux des sous-officiers, et que ces sous-officiers, à leur tour, pussent fournir des officiers jeunes, instruits, expérimentés. Ce serait là le rêve d'une armée modèle, que nous ne paraissions pas devoir réaliser encore. Il faut nous contenter d'en approcher.

Chronique religieuse

L'abbé Couil, vicaire général d'Aix, vient d'être nommé recteur de l'Université libre de Paris.

Ont été définitivement nommés professeurs à l'Université libre de Paris: MM. Cornelly, conseiller à la cour de cassation; Hallais-Dabot, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la cour de cassation; Alix et Delamarre, avocats à la cour d'appel de Paris; Romain de Seze, avocat à Bordeaux; Chabert, agrégé démissionnaire de la faculté de Nancy; Jamet avocat à Caen, et Merveilleux-Duvignaux.

Le *Gaulois* annonce que M. Albert de Mun, l'orateur des cercles catholiques, vient d'envoyer au ministre de la guerre sa démission d'officier, pour se consacrer exclusivement à l'œuvre qu'il a entreprise.

Mgr Paulmier, archevêque de Besançon, a fait son entrée dans sa bonne ville archiepiscopale, mardi, le 9 novembre.

Hier 10 novembre, réunion hebdomadaire du Salon des œuvres. Principales communications: Le rétablissement du culte catholique dans la ville de Wells (Angleterre) après plus de trois siècles d'interruption, par Mgr de Sussez; compte rendu du dernier congrès catholique de Florence, par M. Guermont.

M. Gustave Doré est occupé en ce moment à peindre un grand tableau représentant l'Entrée du Christ à Jérusalem, et dont la toile mesure trente pieds sur vingt.

D'après une lettre de Rome adressée à la *Gazetta d'Italie* du 8, le Vatican aurait refusé la nomination de M. de Castro, au poste d'ambassadeur d'Espagne auprès du Souverain Pontife. Le souvenir de M. de Castro, comme ambassadeur près le Saint-Siège, était à ce qu'il paraît peu agréable. Ce diplomate écarté, le gouvernement de don Alphonse a choisi M. Posada Herrera et qu'il ne serait jamais accueilli au Vatican. Après une telle réponse, ajoute le correspondant de la *Gazetta d'Italia*, le gouvernement espagnol semble quelque peu découragé pour proposer à sa Sainteté de nouveaux ambassadeurs. Il paraît donc que le vicomte d'Ona restera longtemps encore chargé d'affaires près le Saint-Siège. En attendant le cardinal Simeoni est raffermi comme prononce, il ne sera plus rappelé et restera définitivement à son poste.

Chronique locale

et méridionale.

Nos lecteurs nous sauront gré du retard de quelques heures dans la publication du *Journal*, où nous avons voulu comprendre les Dépêches Télégraphiques qui se sont succédées dans nos bureaux, la nuit dernière, sur la grave question du mode de scrutin.

M. le ministre de l'intérieur vient de rendre à MM. les préfets l'autorisation de nommer aux emplois de débitants de tabac; droit que leur conférerait la loi du 25 mars 1852. On sait que cette loi remettait aux préfets les nominations pour les bureaux dont le revenu ne dépasse pas 1,000 fr.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 19 août. — (Suite).

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

Chemins vicinaux. — Prestations. — Tarif de rachat. Le même rapporteur propose de maintenir le rachat des prestations au même taux que les années précédentes;

Prestations. — Larnagol. — Demande d'augmentation du tarif de rachat.

De rejeter la demande du Conseil municipal de Larnagol, demandant que le taux actuel de rachat soit augmenté pour leur commune,

Le Conseil général ne pouvant s'engager dans une voie qui, à un moment venu, pourrait le mettre dans la nécessité d'établir un taux différent pour les autres communes.

Prestations. — Le conseil d'arrondissement de Figeac demande la suppression et le remplacement par des centimes.

De repousser le vœu du conseil d'arrondissement de Figeac, demandant que la prestation en nature soit remplacée par des centimes, comme étant en opposition aux prescriptions de la loi de 1836 sur les chemins vicinaux.

Le Conseil est d'avis.

Chemin vicinal de grande communication n° 27. — Traversée du village du Moulin-Bessou. — Approbation.

Le même rapporteur propose au Conseil général de donner son approbation aux plans et devis des travaux à exécuter sur le chemin de grande communication, n° 27, dans la traversée du village du Moulin-Bessou, tels qu'ils ont été présentés par M. l'agent-voyer en chef.

Chemin vicinal de grande communication, n° 40. — Commune de Thémènes. — Approbation du projet.

Le même rapporteur, vu les sacrifices faits par la commune de Thémènes, pour la disparition de la maison Faral, qui entravait la circulation sur le chemin de grande communication, n° 40, propose d'approuver le projet et devis présentés par l'agent-voyer en chef.

Rapport de M. l'agent-voyer en chef sur la situation du service des chemins vicinaux ordinaires.

Le même rapporteur communique au Conseil général le rapport de M. l'agent-voyer en chef sur la situation du service des chemins vicinaux ordinaires dans le département. Acte lui est donné de cette communication.

Budget. — Sous-Chapitre IV.

Le même rapporteur propose de voter le sous-chapitre 4, s'élevant à 469,651 fr. 77 c. tel qu'il est présenté par M. l'agent-voyer en chef. Il fait observer au Conseil que si le chiffre de la subvention aux chemins vicinaux de grande communication a été élevé à 74,580 fr., c'est par suite de l'enquête qui a été faite sur lesdits chemins, de laquelle il est résulté que vingt-deux avaient leur chaussée presque usée, que six demandaient une augmentation de subvention, et que quinze seulement pouvaient se suffire avec les ressources acquises.

Instruction primaire. — Budget. — Compte-rendu de l'exercice 1874.

M. Sérager, rapporteur de la commission des finances, donne communication au Conseil du compte rendu de l'Instruction primaire, exercice 1874, du projet de budget de 1876 et de l'état de prévision de dépense de 1876. Le tout proposé par M. le Préfet. Il propose d'adopter purement et simplement les propositions qui sont faites.

Le Conseil approuve.

Il est 5 heures et demie. La séance est levée.

Le Président, Le Secrétaire,

LIMAYRAC. B. DE LAMAZE.

Séance du 20 Août.

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

Tous les membres sont présents à la séance, à l'exception de MM. Calmels d'Arinsac et Demeaux, qui sont excusés.

M. de Lamaze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal.

Modification au procès-verbal de la séance précédente.

M. de Gozon demande la parole, non pour protester directement contre le procès-verbal, qui reproduit exactement ce qui s'est passé, mais pour demander la suppression d'un paragraphe qu'il contient, par les motifs qu'il expose:

Il résulte du rapport de M. Brugalères que la route départementale n° 4 doit être déclassée. Je demande que cette partie des conclusions du rapporteur de la commission des travaux publics soit supprimée au procès-verbal.

Par les motifs suivants: 1° Que ce déclassement n'a été demandé par personne; 2° que les intéressés n'ont pas été appelés à se prononcer sur l'opportunité de la mesure; 3° qu'enfin cette question étant arrivée à la fin d'un long rapport, au moment où l'assemblée allait se retirer, il m'a été impossible d'entendre sa proposition et par suite de protester.

Je demande donc que les communes soient consultées.

M. Brugalères ajoute qu'il est très probable que M. de Gozon, ainsi que d'autres membres qui siègent loin de la place qu'occupe le rapporteur, n'ont pas entendu la conclusion du rapport, car il y a eu un moment de tumulte, la séance touchait à sa fin, plusieurs membres se retiraient, fatigués par la chaleur torride qu'il faisait dans la salle du Conseil; il croit même qu'au moment du vote le Conseil n'était pas en nombre pour pouvoir délibérer.

M. le baron Dufour dit qu'il est vrai qu'on n'était pas en nombre pour délibérer.

M. le baron Dufour demande formellement qu'il soit constaté au procès-verbal que le vote au sujet du déclassement de la route départementale n° 4 n'a pu avoir lieu d'une manière valable, par le motif qu'on n'était pas en nombre.

Le Conseil décide que ce vote est rapporté et qu'il sera statué de nouveau dans une autre séance.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Session de novembre. — Séance du 6.

Présidence de M. CANGARDEL, maire.

On a procédé au tirage au sort de quinze obligations de l'abattoir. Sont sortis les numéros suivants : 67, 117, 18, 220, 254, 26, 123, 239, 174, 190, 89, 275, 66, 70, 36.

L'on a procédé ensuite à la nomination au scrutin secret du secrétaire et des diverses commissions.

M. Talou a été élu, à l'unanimité, secrétaire pour la session de novembre.

Sont nommés à la commission des finances : MM. de Flaujac, Bousquet, Relhié, Cambres, Fieuzal.

A la commission des travaux publics :

MM. Suisse, Sirech, Besse, Combarieu, Clary.

Des commissions spéciales sont désignées pour :

1° Le numérotage et nom des rues : MM. Sirech, Combarieu, Cambres ;

2° Révision des tarifs d'octroi : MM. Bousquet, Cayla Caprais, Curé ;

3° Murettes et cheminées sur les terrasses des boulevards : MM. Talou, Fieuzal, Delpont ;

4° Casernement : MM. Caviolle, Andurand, Delpont ;

5° Bibliothèque : MM. Andurand, de Flaujac, Cambres, Bourdon, Lebouff ;

6° Manufacture des tabacs : MM. Suisse, Sirech, Cambres, Caviolle, Fieuzal.

Plusieurs réclamations ont été présentées par M. Besse à propos d'une réparation à faire à la rampe de l'abreuvoir de St-Urcisse ; par M. Talou, pour l'établissement d'une horloge à l'hôtel-de-ville et une boîte aux lettres dans le péristyle de la mairie.

Ces réclamations sont entendues par M. le maire. M. l'architecte est chargé d'un projet de réparation aux toitures de la mairie et dans ce travail doit être compris l'établissement d'une horloge.

Bourses Galdemar. — Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, qui met sous les yeux de l'assemblée les certificats qui constatent l'aptitude et les progrès du jeune Français, élève à l'école des beaux-arts, vote pour l'année 1876, 800 fr. de subvention.

On procède ensuite au scrutin pour les bourses du Lycée de Cahors.

Cinq bourses d'externes sont vacantes, trois candidats se présentent seulement, ce sont MM. Mention (Hyppolyte), Arnaud (Edmond-Jean), Besse (Auguste). Les trois candidats sont proclamés boursiers externes.

M. Cambres propose de créer deux bourses de demi-pensionnaires, puisqu'il reste des ressources pour cela.

La proposition est adoptée.

On procède au scrutin pour les deux bourses entières.

MM. Crudy et Mortefond sont nommés.

Après trois tours de scrutin, les candidats sortants pour les deux demi-bourses ont été MM. Bénaire et Lagarde.

La séance est levée à 41 heures et renvoyée à mardi.

Une lutte à outrance se livre depuis la nuit dernière entre le vent et la pluie. Par instants l'ouragan chargé à fond les nuages ; les maisons en-tressaillent sur leurs bases, et le ciel vigoureusement balayé laisse percer le soleil. Mais à son tour la pluie exécute sans bruit un mouvement tournant, et tombe drue, jusqu'à ce qu'un autre tourbillon la mette de nouveau en fuite.

Ce combat d'éléments continue, terrible, au moment où nous écrivons, avec des alternatives diverses. Nous faisons des vœux pour que bientôt la pluie succombe. Il s'en va bien temps !

L'ouverture des cours de la Faculté de droit de Toulouse (année scolaire 1875-76) aura lieu le lundi 15 novembre.

Nous donnerons dans notre prochain numéro l'ordre et les heures des cours.

L'Assemblée vient d'éprouver deux nouvelles pertes. M. Guibal, député du Tarn, est mort à Castres. M. Guibal avait toujours siégé au centre gauche.

Presque le même jour, M. X. Carbonnier de Marzac, député de la Dordogne, mourait d'une attaque d'apoplexie au moment où il allait partir pour Versailles.

Le marché aux vins du 1^{er} novembre a été empêché par le mauvais temps. Nous engageons les propriétaires du Lot, à favoriser de tous leurs moyens cette utile création. Nous pouvons même leur annoncer, d'après des données certaines, que les vins du Lot vont être très recherchés cette année, par le commerce. Des achats importants sont déjà faits.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 25 au 30 octobre 1875.

Philosophie.

Histoire. — 1 de Valon. — 2 Ausset.

Mathématiques élémentaires.

Physique. — 1 Vieussens. — 2 Rochette.

Mathématiques préparatoires.

Version latine. — 1 Souques. — 2 Poujade.

Rhétorique.

Vers latins. — 1 Cantarel. — 2 Labro,

Seconde.

Vers latins. — 1 Cabanès. — 2 Lescale.

Troisième.

Vers latins. — 1 Rigaldies. — 2 Valat.

Quatrième.

Version grecque. — 1 Delpoch. — 2 Brugalères.

Cinquième.

Version grecque. — 1 Arnal. — 2 Labie.

Sixième.

Calcul. — 1 Tinel. — 2 Duffour.

Septième.

Allemand. — 1 Bénéch. — 2 Mogniat-Duclos.

Huitième.

Allemand. — 1 Bénéch. — 2 Gaston.

Classe primaire. — Première division.

Enseignement spécial. — Troisième année.

Physique. — 1 Pélissié. — 2 Alliet.

Deuxième année.

Histoire. — 1 Bouloumié. — 2 Galié.

Année préparatoire.

Calcul. — 1 Delmas. — 2 Bris.

Première année.

Comptabilité. — 1 Cosse. — 2 Pasquier.

Classe primaire.

Première division.

Lecture. — 1 Labro. — 2 Fournié.

id. — 1 Gastons. — 2. Denons.

Troisième division.

id. — 1 Cantagrel. — 2 Edoux.

Quatrième division.

id. — 1 Baudel. — 2 Breil.

Le censeur des Études,
T. DURAND.

Lundi dernier, à 11 heures moins un quart du soir, un bolide extrêmement lumineux a été vu à Cahors. Il se dirigeait du sud au nord et semblait s'abattre sur Mercuès.

Samedi, un incendie a éclaté à Lourdes, dans l'hôtel de la Grotte. Malgré la promptitude et la bonne organisation des secours, ce bel établissement, qui existait depuis un an à peine, est devenu la proie des flammes.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnumérariat de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 16 décembre prochain.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 18 à 25 ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1^m,54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des Postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera plus reçue après le 10 décembre.

THÉÂTRE

Direction de M. Cassius. — Jeudi 11 novembre 1875.

RELACHE

pour les répétitions générales de

PATRIE!!!

Drame à grand spectacle de Victorien Sardou

Cette pièce a obtenu à Paris plus de 400 représentations ; l'administration du théâtre de Cahors n'a rien négligé pour donner tout l'éclat désirable à l'interprétation et à la mise en scène de ce grand ouvrage.

Dimanche, 14 novembre, 1^{re} représentation.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du Journal).

Versailles, 10 novembre, 5 h. 1/2.

M. le général Billot présente quelques observations qui auraient pour résultat de modifier le vote d'hier sur l'inéligibilité des militaires et marins. Il demande une exception pour les généraux qui ont commandé en chef.

M. le Ministre de la guerre répond qu'à 62 ans les généraux de brigade et à 65 ans les généraux de division, entrant dans le cadre de réserve, pourront être nommés députés, et il maintient ses conclusions d'hier.

M. le général Billot insiste, et dit, l'article voté hier exclut les amiraux et les maréchaux de France.

M. le Ministre de la guerre se lève à son banc, et fait remarquer que la place des amiraux et des maréchaux est au Sénat.

L'Assemblée décide que les officiers de la réserve de l'armée active et les officiers de l'armée territoriale sont éligibles.

M. Bethmont voudrait que les officiers supérieurs de l'armée territoriale ne fussent pas éligibles dans leur département.

Cette question est renvoyée à l'examen de la Commission.

M. Delorme soutient que la dernière Commission des Trénte a eu raison de se borner à considérer le mandat impératif comme nul et de nul effet, au lieu de proposer la nullité même de l'élection ainsi que l'avait fait la première Commission. L'article défendu par M. Delorme est voté à l'unanimité moins 57 voix.

Enfin le fameux article 14 arrive. Il s'agit de la question capitale, c'est-à-dire du choix à faire entre le scrutin de liste et le scrutin uni-nominal d'arrondissement.

La Commission a proposé le scrutin de liste, avec cette seule exception que les départements nommant dix députés au plus seraient divisés en circonscriptions.

M. Lefèvre-Pontalis (Antonin) est le premier signataire d'un amendement en faveur du scrutin uninominal. Il monte à la tribune pour l'exposer. Cet amendement est ainsi conçu :

Remplacer l'article 14 de la commission par l'article suivant :

« Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif nommera un député. Les arrondissements dont la population dépasse cent mille habitants nommeront un député de plus par cent mille ou fraction de cent mille habitants. Les arrondissements, dans ce cas, seront divisés en circonscriptions dont l'état sera annexé à la présente loi et ne pourra être modifié que par une loi spéciale. »

M. Lefèvre-Pontalis prononce un discours excessivement remarquable. Tout ce que l'on peut dire contre le scrutin de liste, il le dit en termes très-clairs, et il examine la question sous toutes ses faces.

M. Luro répond à M. Lefèvre-Pontalis. Il veut que la Constitution soit respectée, et il pense qu'elle ne peut l'être que si le scrutin rapproché sur les mêmes liste les hommes qui ont voté la Constitution, ou qui l'ont sincèrement acceptée.

M. Luro est souvent interrompu.

Dépêches

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 11 novembre 7 h. 55, s.

M. Ricard prononce un discours, très-écouté, en faveur du scrutin de liste. Il dit que les conservateurs devraient adopter ce scrutin, qui amortit les opinions exagérées des villes par l'esprit modéré des campagnes. Il prétend que

150 villes formeront chacune un collège et que là est le sérieux péril.

Versailles, 9 h. 40, soir.

Le discours de M. Ricard a duré deux heures, il appuie son système sur les écrits politiques de MM. Lainé, Léon Faucher et de Tocqueville, et sur les opinions précédentes de divers députés de la droite.

M. Dufaure monte à la tribune pour répondre.

Versailles, 10 h. 25 soir.

L'argumentation de M. Dufaure produit une grande impression. Il se place surtout au point de vue de l'électeur vivant dans l'atelier ou au champ, et pouvant choisir un député autour de lui, mais ignorant absolument quelle conduite il doit tenir devant cinq ou dix noms qui lui seraient proposés.

Versailles, 11 h. 45 m.

M. Gambetta combat M. Dufaure qui, en finissant, a nettement attaqué la politique radicale. Il expose que le scrutin de liste donne une autorité plus grande aux mandataires et respecte davantage le droit des électeurs.

Dernière Heure

Versailles, 12 novembre, 8 h. 20 m. matin.

Scrutin uninominal adopté par 351 voix contre 325.

Répertoire général

DE POLITIQUE ET D'HISTOIRE CONTEMPORAINES.

Cette publication a pour objet de rassembler, à mesure qu'ils se produisent, les faits et les documents les plus importants de la vie publique en France, et de présenter, en même temps, un tableau des principaux événements qui s'accomplissent à l'étranger.

On a souvent pu constater une lacune dans la variété, pourtant immense, des publications périodiques. Qu'on ait à rechercher un texte, un renseignement, une date même récente, une loi ou une convention diplomatique, une circulaire ou une proclamation. Une délibération parlementaire ou les décisions d'un congrès, une lettre ou une polémique célèbre, l'origine d'une institution ou le récit d'une cérémonie solennelle, le rôle de tel parti, l'attitude de tel personnage, l'état de telle question à une époque déterminée, bref quelqu'un des éléments de la politique et de l'histoire contemporaines, — où les prendre ?

Il est donc permis d'attribuer une utilité réelle à une publication qui, mettant à profit tous les autres, recueillera mois par mois et disposera les faits et les documents, de telle façon qu'ils puissent toujours être aisément retrouvés.

Cette publication s'adresse donc à tous ceux qui prennent intérêt aux affaires du pays, aux membres des assemblées législatives ou des assemblées locales, des corps constitués et des sociétés ou réunions diverses, aux publicistes, aux administrateurs, aux magistrats, à tous les hommes soucieux d'exercer l'influence ou le contrôle auquel ils ont droit. Elle est destinée à trouver place dans les bureaux de journaux, les cabinets d'hommes politiques, les bibliothèques, les cercles, etc. Elle vise même à trouver des lecteurs hors de France, car l'étranger, indifférent d'ordinaire à nos divergences d'opinions, aime, pourtant à suivre le mouvement de notre vie publique.

Avons-nous besoin d'ajouter que l'idée même et le plan du Répertoire excluent du travail de la rédaction toute critique, toute appréciation, toute préoccupation de parti ? Nous ne nous proposons pas de faire œuvre de politique ou d'histoire, mais bien de recueillir les matériaux de l'histoire et de la politique.

Bureaux : 42, rue d'Amsterdam, à Paris.

Bourse de Paris.

Paris, 11 novembre 1875.

Rente 3 p. %..... 65.60
— 4 1/2 p. %..... 94.75
— 5 p. %..... 103.55

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

Sommaire du N° 1706 — 6 Novembre 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: L'expédition anglaise au pôle Nord; — Le mariage du prince de Serbie; — L'incendie du Magenta; — Le Voyage dans la lune; — Le jardin de la marraine, d'après le tableau de M. Firmin Girard; — L'incendie d'Honfleur; — Essais des portes-amarres de sauvetage faits à Enghien. — Trop belle et trop laide, nouvelle, par M. Xavier Eyma (fin). — Bulletin bibliographique. — Les coulisses de l'Assemblée. — L'hélice amovible du capitaine Warneck. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. Gravures: Mariage du prince Milan de Serbie et de la comtesse Nathalie Pétrowna dans la cathédrale de Belgrade. — L'incendie du Magenta, en rade de Toulon. — L'expédition anglaise au pôle Nord (4 gravures). — Théâtre de la Gaité: le Voyage dans la lune, opéra féerie en quatre actes. — Le jardin de la marraine, d'après le tableau de M. Firmin Girard. — Exposition maritime et fluviale: nouveau système d'hélice amovible de M. Warneck. — L'incendie d'Honfleur. — Expériences de sauvetages faites sur le lac d'Enghein (3 gravures). — Echecs. — Rébus.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du numéro du 1er Novembre. — La politique productive, par Menier. — Des divers modes d'application des moyens automatiques. Leur développement et leur influence, par Michel Alean. — Transport rapide économique sur l'eau, par E.-C. Béléguic. — De la représentation des colonies françaises, par de Mahy. — Législation et jurisprudence, par J.-L. Havard. — La routine et le progrès en agriculture, par J.-A. Barral. — L'impôt sur

les valeurs mobilières et l'enregistrement, par Yves Guyot. — Les communications postales entre la France et l'Angleterre, par K.-B. Murray. — La situation économique de la France, par A. Mercier. — La situation économique en Angleterre, par E. Barbier. — Les négociations des traités de commerce. — Chronique politique par Sigismond La-croix.

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

Sommaire du numéro du 1er novembre 1875.

Texte: Fernand Bourgeat: Tablettes d'un vieil ami. — Dr Fonterat: Le sommeil des enfants. — M^{me} A. Würth: La mère, l'enfant et l'institutrice. — Dr Groussin: Les derniers devoirs. — M^{me} Ad. Gosme: Les mésaventures du petit Auguste. — M^{me} Marie M.: Julie-Régina Jolberg et les écoles enfantines de l'Allemagne du Nord. — François Drouet: Un Conte de fée. — M^{me} Jeanne Bellaire: Causerie sur la toilette des enfants. — Henri Genevois: La prévoyance maternelle, causerie financière. — Petite Revue. — Correspondance du Docteur.

Gravures et Supplément: Portrait de M. Firmin Marbeau, fondateur des Crèches. — Katherina, tableau de M. Ch. Marchal. — Dessins de modes d'automne pour enfants et jeunes femmes (4 page).

Bureaux: 71, rue des Saints-Pères — 7 francs par an.

Crédit foncier de France.

Emission de 490 fr. d'obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 0/0, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On sous-

crit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements: aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

SANTÉ A TOUS REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calcestruart, le duc de Pluskow, Madame la Marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 années. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 19,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par

suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 80416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit: « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry. » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/2 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénéche-Bigourdan, épiciers.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE Économie réelle. — Garanties sérieuses. Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût. Une des plus anciennes Maisons de Fabrication Robert & Amiet. Ancien Directeur de l'École d'Horlogerie de la Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. Horloges publiques perfectionnées par Églises, Hôtels de Ville, etc.

CONSTIPATION

Méitez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la Podophylle Coirre, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr. id. pour les Départements..... fr.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris; verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibernes, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE: BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel. — Envoi franco de prospectus sur demande.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite: BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

A LOUER

LE CAFÉ DE BORDEAUX

A CAHORS

GRAND ET BEL ÉTABLISSEMENT

parfaitement aménagé, situé au centre de la ville, boulevard Nord, en face la Mairie. — Salle de Billard et Salon au 1^{er} étage. — Nombreuse clientèle assurée.

S'adresser pour les renseignements, à M^{me} veuve Colonge.

Avis au Clergé

Les Encens de la Catholicité vendus au profit du Denier de St-Pierre se trouvent à Cahors, chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté, et à Figeac, chez M. Leygues, cirier. Ces Encens les meilleurs et les meilleurs marché se recommandent, en outre, par la remise de 10 p. % qu'ils aissent au clergé pour être versés à la Caisse Diocésaine du Denier de St-Pierre.

On trouve dans les mêmes maisons, l'Encens phlogistique remplaçant avec commodité et grande économie la Braise et l'Encens.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

LA PROCHAINE

LOI ÉLECTORALE

par M. Henri NADAL.

in-8°. — Prix: 4 fr.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTÈMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier

dépositaire à Cahors

Seule Maison vendant

MACHINE

A NAVETTE

brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied

et à la main

Au prix de 125 francs

montée sur joli guéridon.

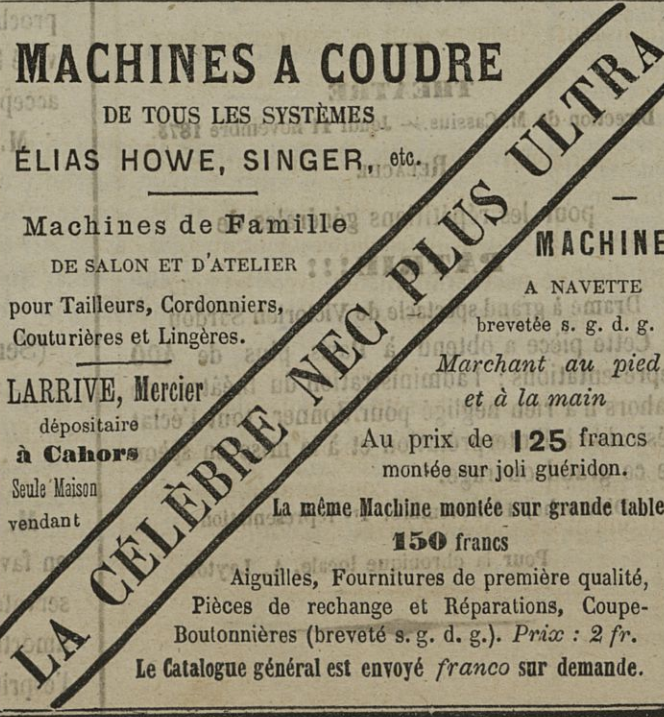
La même Machine montée sur grande table

150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-

Boutonnères (breveté s. g. d. g.). Prix: 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.



MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Songlard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gargarismes, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

FLEURS ARTIFICIELLES.



M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitiennes; Feux d'artifice.